

Conditions générales de vente

I - Procédure d'inscription

A. FORMATIONS D'AIDE À L'INSTALLATION, CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

Public cible : Créateurs d'entreprise libérale récemment immatriculé ou en relance d'activité.
Prérequis : la profession libérale envisagée doit relever d'un code NAF/APE éligible au financement FIFPL.
Disposer d'un ordinateur et d'une connexion Internet haut-débit (formation en distanciel).

Modalité de validation des prérequis : vérification des justificatifs fournis, autodiagnostic et entretien de positionnement.

L'inscription à la formation sera validée :

- après réception du formulaire de pré-inscription complété en ligne sur notre site web www.unapl-idf.fr
- sous réserve d'éligibilité au financement de la formation par le FIFPL ou une prise en charge à titre individuel.
- de la signature électronique (via Edusign) du Bulletin d'inscription adressé aux candidats éligibles.

B. FORMATIONS DÉVELOPPEMENT

Prérequis : être un professionnel installé ayant acquitté à l'URSSAF la Contribution à la Formation Professionnelle versée au FIFPL (att CFP demandée pour le financement FIFPL).

L'inscription à la formation sera validée :

- après réception du formulaire de pré-inscription complété en ligne sur notre site web www.unapl-idf.fr
- sous réserve d'éligibilité au financement de la formation par le FIFPL ou une prise en charge à titre individuel.
- De la réception du paiement par virement en cas de formation autofinancée.
- de la signature électronique (via Edusign) du Bulletin d'inscription adressé aux candidats éligibles.

C. VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Toute inscription ne sera définitive qu'à réception, par nos services, de l'ensemble des pièces demandées. Vous recevrez alors un accusé de réception par mail.

Nos formations sont maintenues sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (6 minimum).
Une fois la formation validée par nos services, un mail de convocation vous sera adressé avec toutes les informations pratiques (déroulé de la journée, codes de connexion ou plan d'accès, horaires...).

En contrepartie de votre inscription, vous vous engagez à être assidu(e) et à signer les feuilles de présence attestant de votre participation et les questionnaires d'évaluation (partie intégrante de notre processus de certification Qualiopi).

II - Procédure de financement

FORMATIONS D'AIDE À L'INSTALLATION, CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

En tant créateur d'une entreprise libérale, vous pouvez bénéficier d'une aide à l'installation.
Après l'obtention de votre numéro SIRET et de votre affiliation URSSAF, vous avez accès à notre [parcours 5 jours de formation à l'installation](#) de votre entreprise, susceptible d'être prise en charge par le FIFPL si vous remplissez les conditions d'éligibilité disponibles dans nos [informations Financement](#).

Si vous êtes bien éligible, votre formation installation sera prise en charge par le FIFPL sur fonds collectifs ORIFFPL, sans impact sur votre compte personnel de formation. Pour toute précision, [nous contacter](#).

Conditions générales de vente

Formations Développement

Les Formations ORIFFPL-IDF sont susceptibles d'être prises en charge par le FIFPL, à raison de 3 jours de formation par année civile.

Les conditions d'éligibilité au financement FIFPL sont précisées dans nos [Informations Financement](#).

Si vous êtes éligible, la formation sera prise en charge par le FIFPL sur fonds collectifs ORIFFPL, sans impact sur votre compte personnel de formation.

Si vous n'êtes pas éligible, vous pouvez également financer cette formation :

- sur vos fonds propres (voir tarif sur fiche de préinscription). Paiement par virement minimum 3 jours avant le début de la session de formation.
- en interrogeant votre OPCO pour financer tout ou partie de la formation, via votre Contribution à la Formation professionnelle (pour lequel nous pourrions vous fournir les justificatifs demandés pour votre dossier de financement).

III. Accessibilité aux Personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou orientation si besoin.

[Charte d'accueil des personnes en situation de handicap](#)

Contact référent handicap : Isabelle BERTHE - iberthe-idf@unapl.fr

IV - Procédure d'annulation

a. Par l'ORIFFPL-IDF

L'ORIFFPL-IDF ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de report ou d'annulation d'une session. En cas d'effectifs insuffisants, l'ORIFFPL-IDF se réserve la possibilité d'annuler une session de formation au maximum 5 jours avant le début de la formation. Vous serez informé dans les meilleurs délais, un mail d'annulation vous sera adressé.

b. Par l'apprenant

Tout désistement à une session de formation devra faire l'objet d'un mail à l'adresse suivante idf@unapl.fr

V - Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques utilisés pour une formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, oral...), constitue des œuvres originales et sont donc protégées par la propriété intellectuelle. A ce titre, les apprenants s'interdisent d'utiliser, transmettre, diffuser, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'ORIFF-PL IDF.

VI - Protection des données à caractère personnel

Lors de votre inscription, des données à caractère personnel sont recueillies et font l'objet d'un traitement informatique destiné seulement à la gestion de la formation dispensée.